

République Française  
Département Sarthe (72)  
Commune de Marçon

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 22 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 15/03/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 15/03/2024.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann  
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme SINNAEVE Emilie

### 2024/051 – Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - sis 52 " La Lucerie"

Vu la déclaration d'intention d'aliéner le bien sis 52 La Lucerie, et soumis au Droit de Préemption Urbain :

- Parcelle cadastrée G n°6 - La Lucerie d'une superficie de 00ha 13a 30ca

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour ledit bien.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/03/2024  
Pour Le Maire absent, l'adjoint  
Jean-Yves RICHARD



Secrétaire de séance  
Mme SINNAEVE Emilie

